Section CFDT de Bonvin CTC

le 17 janvier 2007

Accord WISSOUS

Rappel des mesures.(1)

www.cfdtsf3c.org

De nombreux agents nous ont interpellés pour obtenir de l'information, des conseils, des renseignements sur l'accord Wissous. Bien évidemment, tout le monde ne déménagera pas sur Wissous ! Mais pour celles et ceux, de plus en plus nombreuses et nombreux qui souhaitent bénéficier de ces mesures d'accompagnement, qu'elles qu'en soient les raisons, il nous semblait utile de faire un point précis. La pertinence de ce récapitulatif va bien au delà d'une simple explication de texte, elle démontre aussi la cohérence de notre action syndicale. **En effet, notre démarche CFDT ne s'arrête pas à petites ruades contestataires mais se construit sur des convictions partagées !**
Que ceux qui ont fait le pari de la non-signature apprennent à écouter, à composer avec le personnel. Les agents ne sont pas des pions que l'on déplacerait en fonction des stratégies syndicales !
Ces mesures d'accompagnement s'articulent autour de 4 volets (financier, reclassement, mesures d'âges et social) et d'un calendrier qui déclenchera l'ensemble de ces mesures, 6 mois avant le premier transfert d'activités et jusqu'à 6 mois après le dernier transfert d'activités.

❑ VOLET FINANCIER

Indemnités de mobilité géographique d'aggravation de temps de trajet.	
⇒ **5 à 10km ou 5 à 10mn**	**250€**
⇒ **11 à 15km ou 16 à 30mn**	**600€**
⇒ **16 à 30km ou 31 à 45mn**	**1500€**
⇒ **plus de 30km ou plus de 45mn**	**2500€**
Prime de trajectoire (personnel de Bonvin)	
⇒ **vers PIC de Wissous**	**2000€**
Prime de mise en route (octroyée 6 mois après sous condition de formation)	
	1500€
Prime de déménagement	
	5000€ + 1000€ par enfants (dans la limite de 10000€)
Indemnités compensatoires pour la nuit	
	Heures de nuit à taux plein pendant 18 mois, puis à 50% pendant 6 mois.
Prime d'aide au permis de conduire	
	Forfait de 800€ (sous condition d' inscription dans les écoles CER).
Maintien de la prise en charge de la carte orange	
	Même si l'agent vient travailler en voiture !

Nota pour les agents qui ne veulent pas aller à Wissous: Mobilité vers une PPDC (200€ + 100€ 6 mois après), mobilité vers la distribution (1500€), mobilité vers un poste en contact avec le public (900€), mobilité vers un poste sans contact avec le public (500€).

www.cfdtsf3c.org

VOLET RECLASSEMENT

Suivi individualisé	Définir un parcours professionnel, des souhaits de reclassements géographiques et/ou fonctionnels auprès des CMOP, APACT, AS… Chaque cas posant problème pourra être visé en COMMISSION de SUIVI ou siègeront les signataires (CFDT, UNSA, CFTC…). CGT, SUD et FO s'étant auto-exclus en ne signant pas !
▪ 3 postes pourront être proposés (cohérence entre souhaits et besoins de La Poste)	
▪ Priorisation des vœux pour la province et récolement exceptionnel au national (sur le millésime 84)	
▪ Départage des candidats sur un même poste à l'ancienneté à la Poste.	
Agents à aptitude réduite	3 principes (priorité identique aux autres agents, adéquation poste/inaptitude et recherche/création de postes spécifiques).

VOLET MESURES D'AGES

Allocation de fin de carrière	▪ De 55 à 60 ans (service actif) de 250€ à 14000€ (selon l'âge et du nombre d'annuités manquantes). ▪ De 60 à 65 ans, de 600 à 18000€ (en fonction de l'indice et de l'ancienneté de service).
TPC (temps partiel conseil)	Mesures pour tous les agents (AFO, ACO) ayant 56 ans, permettant de travailler à 50% payé à 85% sous réserve de prendre un TPAC ou NTPAC à la date de leur 58,5 ans.
TPFC (temps partiel fin de carrière)	Les fonctionnaires de plus de 56 ans bénéficient d'un alloc de départ, et peuvent travailler une année à temps plein (payé 85,71%) et une année et demi de non activité (payé 70% + alloc de départ).
TPAC et NTPAC (temps partiel accompagnement conseil).	Mesures permettant aux fonctionnaires et contractuels de s'éloigner dès 57 et 58,5 ans, avec engagement de prendre la retraite.

VOLET SOCIAL.

Transports collectifs	Etude sur l'amélioration de la desserte 297 et 319 instruite par le STIF. Engagements de la DOTC Sud de mettre en place des solutions avant ouverture.
Offre logement	Création de Relais « logement »en CTC, n'hésitez pas à aller les contacter.
Garde des enfants	Réservation de place en crèche inter-entreprise avec ADP.

COMMISSION DE SUIVI : une instance essentielle.

Toutes les problématiques individuelles et collectives liées aux mesures contenues dans cet accord seront traitées dans cette commission. Les volets relatifs aux régimes de travail et à la mise en place des nouveaux métiers en PIC (ave son lot de promotions) y seront également traités dans ce cadre.

L'importance de cette commission qui finalisera les négociations et qui arbitrera sur les dossiers particuliers n'est pas à démontrer. Calcul des indemnités, contentieux sur les affectations, reclassements à opérer, surcoût des gardes d'enfants, transports collectifs….la liste est exhaustive.

N'hésitez pas à solliciter la CFDT ! <u>les autres, CGT, SUD, FO s'étant auto-exclus, ayant faits le choix du NI-NI…intenable et incompréhensible !</u>

Avec Vous, Pour Vous, la CFDT !

une force d'action, de négociation et de proposition à votre service.